



Cabinet de la Ministre de l'écologie et du développement durable,
21 novembre 2005

**Nelly OLIN, Ministre de l'Écologie et du Développement Durable,
a présenté un plan séisme qui vise, sur 6 ans, à améliorer la préparation de la France
à ce risque majeur, notamment en améliorant la résistance des constructions**

Le 8 octobre dernier, un séisme frappait la région du Cachemire. Cette catastrophe aux conséquences humaines dramatiques nous touche évidemment profondément. Mais ce drame, comme celui du 26 décembre dernier, a touché des pays lointains.

Malheureusement, la France est également concernée. La possibilité qu'un séisme fort se produise et engendre des victimes et des dégâts importants est avérée. Il y a un an le 21 novembre dernier, un séisme frappait les îles des Saintes au large de la Guadeloupe faisant une victime. Des séismes se sont produits en 1909 à Lambesc, près de Salon de Provence ou en 1839 à Fort-de-France. Ils ont fait de nombreuses victimes. Notre société actuelle est plus vulnérable qu'au 19^{ème} siècle : les simulations le montrent, des séismes similaires feraient plusieurs centaines voire plusieurs milliers de morts, sans compter les conséquences économiques désastreuses, qui s'élèveraient à plusieurs milliards d'euros.

La mobilisation des décideurs et de la population est insuffisante pour répondre à cet enjeu majeur. Or il est possible d'engager dès maintenant des actions efficaces.

Le gouvernement a donc décidé d'engager sur les six années à venir, un programme national de prévention du risque sismique (PNPRS). L'objectif est de réduire la vulnérabilité de la France au risque sismique.

Le programme présenté par Nelly Olin a un caractère très opérationnel, avec des maîtres d'ouvrage identifiés et un calendrier de mise en œuvre. Des actions ont été engagées dès 2005, d'autres seront conduites durant les six années à venir, parmi celles-ci :

- Des travaux scientifiques permettant de connaître finement, à l'échelle des quartiers d'une ville, l'intensité des dommages attendus ; ils guideront le choix des mesures de prévention ;
- Des mesures d'information et de sensibilisation du public notamment en direction du monde scolaire avec un apprentissage des comportements à adopter en cas de séisme ;
- Une amélioration de la qualité de la construction qui passe par une meilleure formation des professionnels de la construction, la révision des règles de construction dans un nouveau zonage prenant en compte les dernières avancées scientifiques, un renforcement du contrôle du respect des règles ;
- Une préparation au risque tsunami commençant par une localisation fine des zones côtières les plus exposées et se poursuivant par la mise en place de systèmes d'alerte

La mise en œuvre de ce programme nécessitera naturellement la contribution de tous les acteurs : administrations de l'Etat, collectivités territoriales et société civile. L'implication de chacun est indispensable. De nombreuses vies humaines sont en jeu. Ensemble, préparons-nous mieux à ce risque connu !

Contacts presse :

Eva Quickert-Menzel
Tél: 01.42.19.11.68 - fax: 01.42.19.11.31
pressecab@ecologie.gouv.fr
20, avenue de Ségur - 75007 PARIS